BIBLIOTHÈQUE
20 MAI 1993

L'AQCIE

MEMOIRE SUR L'ELECTRICITE AU QUEBEC

COMMISSION ELUE PERMANENTE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES

MARS 1983

PRESENTE PAR: L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ELECTRICITE

1 = L'ASSOCIATION

1.1 - Fondation

1.2 - Objectifs

1.3 - Représentativité

1.4 - Revenus payés à l'Hydro-Québec

1.5 - Présence québécoise des membres

1.6 - L'électricité dans les coûts de production

1.7 - Niveau d'affiliation

2 = PLACE DE L'HYDRO-QUEBEC DANS LA SOCIETE QUEBECOISE

3 = CONCURRENCE

- Contexte économique du Québec
- Conserver les avantages d'implantation
- Créer d'autres avantages d'implantation et d'amélioration de la position concurrentielle des membres.

4 = TARIFS

5 = CONTRAT TYPE

6 = TARIFICATION DIFFERENCIEE DANS LE TEMPS

7 = NECESSITE D'UN ARBITRE

8 = RECOMMANDATIONS

---

1 = L'ASSOCIATION

1.1 = FONDATION

L'Association Québécoise des Consommateurs Industriels d'Electricité, Inc., ci-après appelée L'AQCIE, a été fondée en décembre 1981 et incorporée sous la loi des compagnies, chapitre C-38 (3ième partie), le 26 mars 1982.

1.2 = OBJECTIFS

De façon générale, L'AQCIE vise les objectifs suivants:

A) de pourvoir un médium de discussion pour traiter de sujets pouvant affecter le bien-être de ses membres vis-à-vis l'alimentation et les coûts d'électricité.

B) de pouvoir représenter leurs intérêts communs auprès des gouvernements fédéral, provincial et municipaux, des commissions parlementaires et de toute autre autorité possédant un pouvoir de juridiction.

.../3

C) d'établir et d'encourager un esprit de coopération entre les membres de l'Association, l'Hydro-Québec et le public.

D) de participer et de promouvoir les échanges d'information concernant l'électricité entre l'Association et
- les membres de l'Association
- les autres organisations existantes en Ontario, Colombie-Britannique et aux Etats-Unis, et dont les objectifs sont semblables.

1.3 = REPRESENTATIVITE

En date de préparation du mémoire, L'AQCIE représentait soixante-trois (63) abonnements de consommateurs industriels dont la demande totalisait en 1981, 1,700 méga-watts.

Les secteurs industriels représentés par nos membres sont les secteurs des pétroles, des mines, du ciment, des produits manufacturés et des produits chimiques.

(voir appendice A, pour la liste des membres)

.../4

1.4 = REVENUS PAYES A L'HYDRO-QUEBEC

L'ensemble des secteurs industriels, dont les membres de L'AQCIE font partie, a effectué les achats suivants de l'Hydro-Québec, au cours des années 1979-1981:

	REVENUS DE L'HYDRO-QUEBEC		
	1979	1980	1981
	(en millions de dollars)		
- Revenus totaux de l'Hydro-Québec provenant des clients industriels	$484	$581	$666
- Revenus totaux de l'Hydro-Québec	$1956	$2412	$2770
- % achats/revenus totaux	24.7%	24.1%	24.0%

Comme on peut le remarquer, les membres de L'AQCIE font partie d'une classe de consommateurs qui génèrent près du quart des revenus totaux de l'Hydro-Québec.

.../5

1.5 = PRESENCE QUEBECOISE DES MEMBRES

Les membres actuels de L'AQCIE exploitent soixante (60) sites industriels au Québec, procurant directement du travail à 48,000 personnes. Dans la grande majorité des cas, ces emplois sont parmi les mieux rémunérés au Québec. Ces mêmes industries sont de plus génératrices de nombreux emplois indirects.

1.6 = L'ELECTRICITE DANS LES COUTS DE PRODUCTION

Au Québec, dans la grande entreprise, le coût de l'électricité représente ordinairement de 5% à 50% du coût de production et même plus dans certaines industries comme celle de l'électrolyse par exemple. Depuis 1979, les tarifs d'électricité ont augmenté en moyenne pour ces industries de 18% par année, comparativement à une moyenne annuelle de 9% pour l'Ontario. Au Manitoba, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis 1979 et ceci se continuera jusqu'en 1984.

Or, dans les deux publications:

.../6

- 'L'électricité, facteur de développement industriel au Québec' (publié en 1980 dans le cadre de l'élaboration de l'énoncé de politique économique: bâtir le Québec 1980),

- et dans 'Virage Technologique',

le gouvernement québécois annonce son intention de se servir de l'électricité comme levier de l'industrialisation, car il est en mesure de garantir des approvisionnements à des prix très compétitifs.

Une telle intention nous apparaît non seulement valable mais essentielle au maintien d'une activité économique vigoureuse au Québec. Malheureusement, l'exagération dans l'imposition de certains tarifs nous force à conclure que la réalité n'est pas conforme à l'énoncé de principe ci-haut voulant que l'électricité serve de levier d'industrialisation.

Non seulement souscrivons-nous au principe du levier d'industrialisation, mais en plus, nous croyons que des prix compétitifs doivent de toute importance être établis, afin de tenir compte des coûts additionnels de frais de transport encourus pour desservir les marchés hors Québec.

.../7

Il y a plusieurs années, la facture d'électricité représentait un coût plus facilement contrôlable pour l'ensemble du secteur manufacturier, ce qui n'est plus le cas avec les tarifs actuels. La facture d'électricité est maintenant devenue un élément inflationniste du coût de production, ce qui préoccupe grandement les manufacturiers. Ceci explique pourquoi ils se sont regroupés en association.

1.7 = NIVEAU D'AFFILIATION

Nous tenons à souligner que la plupart des membres de L'AQCIE sont des corporations nationales et internationales qui possèdent des usines, soit dans d'autres provinces, soit dans d'autres pays. Il est donc du devoir de ces membres de voir à ce que les usines québécoises soient les plus profitables possible non seulement afin de préserver mais aussi d'augmenter leurs capacités de production.

2 = PLACE DE L'HYDRO-QUEBEC DANS LA SOCIETE QUEBECOISE

L'Hydro-Québec a su, au cours des années, se bâtir une réputation enviable à cause de l'excellence de ses réalisations techniques et de sa facilité à

servir les consommateurs. Sa renommée s'étend bien au-delà des frontières canadiennes et les Québécois en sont fiers. Nous croyons que l'Hydro-Québec est une force motrice importante de l'économie québécoise et une telle force se doit d'être utilisée à bon escient. Parce qu'elle est placée dans une situation de quasi-monopole et soumise aux politiques du gouvernement provincial, des hausses excessives ou inappropriées de tarifs peuvent avoir des conséquences désastreuses pour l'ensemble de l'économie québécoise. Toute augmentation de tarifs doit donc être analysée avec grand soin. Nous sommes de plus d'avis que le fait de dire que les tarifs de l'Hydro-Québec soient encore parmi les plus bas au Canada ne justifie pas des augmentations excessives, qui auront comme conséquence de susciter une inflation plus grande au Québec que dans l'ensemble du Canada.

3 - CONCURRENCE

CONTEXTE ECONOMIQUE DU QUEBEC

Le Québec a toujours joui de nombreuses ressources naturelles, d'une main-d'oeuvre qualifiée et, jusqu'à ces dernières années, de coûts d'électricité

.../9

attrayants. Ces facteurs lui ont permis de jouer un rôle de premier plan dans la vie économique canadienne et d'attirer effectivement de nouvelles industries.

CONSERVER LES AVANTAGES D'IMPLANTATION

Il importe cependant que ces avantages d'implantation soient préservés, de façon à ce que d'autres complexes industriels viennent s'implanter chez nous, et que ceux qui y sont déjà demeurent rentables.

Ce sont de telles implantations majeures qui ont un effet d'entraînement et qui ont eu une influence directe sur l'installation d'usines oeuvrant dans des domaines connexes. Ainsi, QIT - Fer et Titane de Sorel (2,200 employés) a contribué à l'implantation des usines suivantes au Québec:

- Tioxide Canada Inc., 350 employés, à Tracy.
- Les Poudres Métalliques du Québec, 200 employés, à Tracy.
- NL Chem. Inc., 320 employés, à Varennes.
- GLC Canada Inc., 225 employés, à Berthier.

.../10

Un autre exemple serait le barrage de Beauharnois qui a influencé la création de nombreuses industries dans cette région. Il suffit de mentionner les noms suivants:

- Zinc Electrolytique du Canada Ltée, 780 employés.
- Chromasco, 290 employés.
- Goodyear Canada, 1460 employés.
- Produits Chimiques Valleyfield, 160 employés.
- PPG Industries (Division Stanchem), 200 employés.

En outre, l'Alcan et les mines Noranda ont eu des effets d'entraînement dans la mise sur pied de nouvelles usines partout au Québec.

Il est alors facile de comprendre jusqu'à quel point le pouvoir hydro-électrique à tarif avantageux a été un levier d'industrialisation important.

Plusieurs autres concentrations d'entreprises dans l'industrie du pétrole ou du bois par exemple, pourraient être citées pour démontrer cet effet d'entraînement. Il nous semble que le Québec a des avantages significatifs relativement à la fourniture d'électricité en terme de sécurité et fiabilité d'approvisionnement,

.../11

Ces augmentations doivent être reliées aux augmentations réelles de coûts de production de l'électricité. C'est de cette façon seulement que nous voyons comment les tarifs d'électricité peuvent être utilisés afin de favoriser la position concurrentielle des industries québécoises existantes. En effet, plus souvent qu'autrement, les industries en place sont en compétition avec des organisations affiliées localisées dans d'autres provinces ou encore d'autres pays.

En outre, certaines provinces sont plus favorisées que le Québec par le coût du pétrole, du gaz naturel et d'autres sources d'énergie. Le Québec devrait donc continuer d'avoir des tarifs d'électricité avantageux. Ce n'est en définitive que par des coûts de fabrication favorables, tout en tenant compte du coût additionnel de transporter en dehors du Québec les produits finis, que des agrandissements des facilités de production existantes pourront être réalisés au Québec, et que de nouvelles industries seront mises sur pied.

.../12

4 = TARIFS

Le graphique suivant (appendice B) révèle l'écart entre le coût du kilowatt-heure de l'Hydro-Québec comparé à celui de l'Ontario Hydro et du Manitoba Hydro pour la période 1979-1983. Les tarifs industriels de l'Hydro-Québec ont augmenté plus vite que ceux de l'Ontario et du Manitoba. Il en résulte une réduction importante de la position concurrentielle des industries du Québec.

Les tarifs proposés par l'Hydro-Québec devraient être connus au plus tard dans le deuxième trimestre de l'année qui précède l'application des dits tarifs. Ceci permettrait aux utilisateurs de prévoir les augmentations de tarifs dans leurs prévisions budgétaires de l'année suivante. Nous sommes d'avis qu'une telle façon de procéder permettrait à notre organisme et à tout autre intervenant de se préparer adéquatement en vue de soumettre les commentaires appropriés avant l'approbation définitive des tarifs.

En outre, le prix du pétrole ne devrait pas servir de référence pour établir le prix de l'électricité, comme ce fut le cas du gaz naturel où l'application de taux basés sur le prix du pétrole a annulé l'avantage de cette source d'énergie, lorsque le

ECARTS DU COUT DU KILOWATT-HEURE DE L'ONTARIO HYDRO ET DU MANITOBA HYDRO PAR RAPPORT A L'HYDRO-QUEBEC POUR LA GRANDE ENTREPRISE

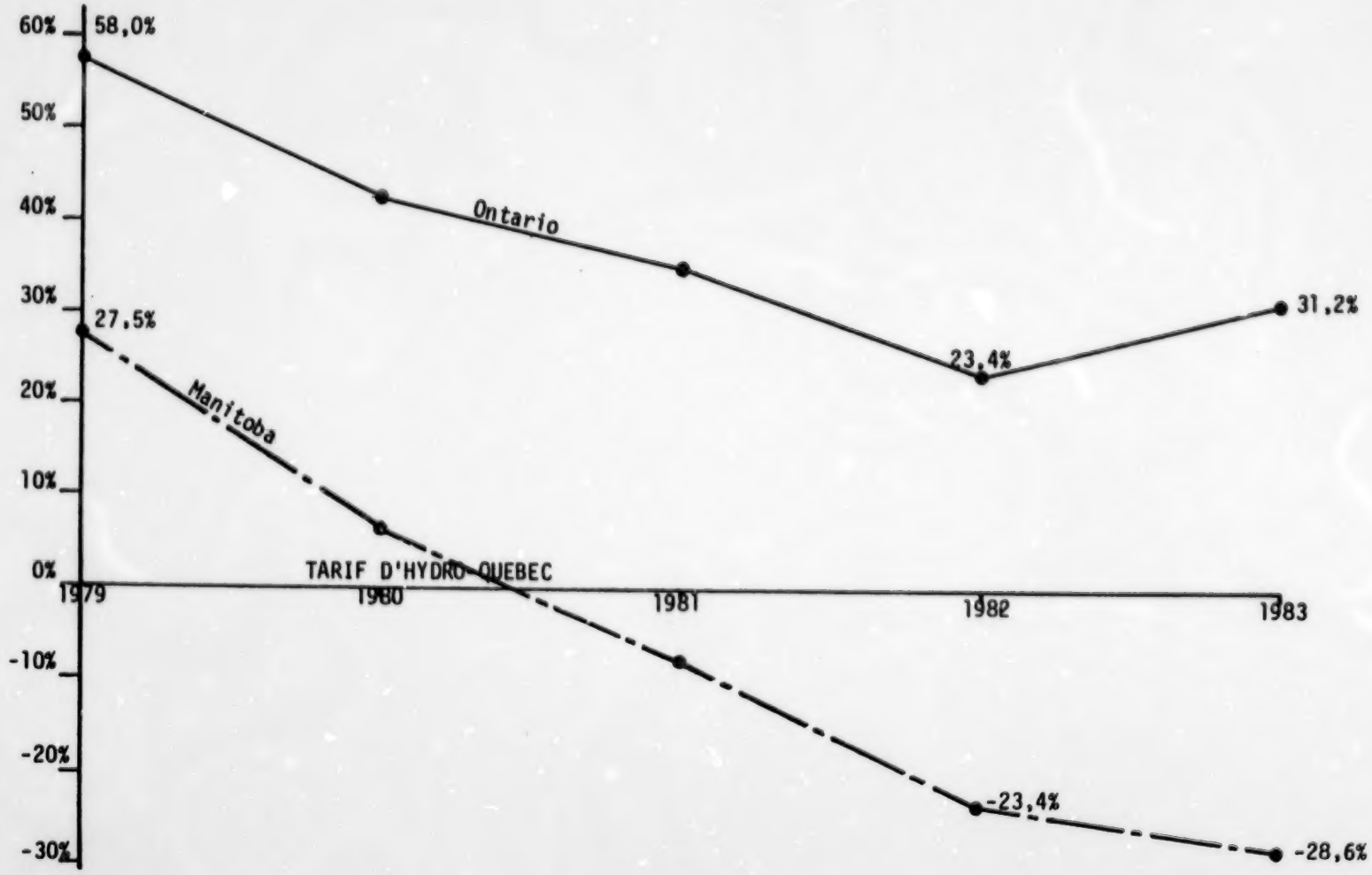

APPENDICE B

JYB/mg
14 fév.1983

prix mondial du pétrole s'est mis à chuter.

De plus, les augmentations des tarifs de transition ne devraient pas dépasser deux fois le taux d'inflation.

Enfin, tant qu'une étude d'allocation des coûts de production et de transport d'électricité n'aura pas été rendue publique, il sera impossible pour les consommateurs de déterminer si l'écart entre les taux industriels et domestiques est adéquat.

5 = CONTRAT TYPE

Tous les abonnés industriels d'électricité au Québec doivent signer un contrat d'approvisionnement qui a été préparé unilatéralement selon les termes de l'Hydro-Québec. En cas de désaccord, le client est laissé sans recours.

Nous suggérons donc que l'abonné soit protégé par une tierce partie indépendante qui agirait en tant qu'arbitre des différends entre l'Hydro-Québec et ses abonnés.

6 = TARIFICATION DIFFERENCIEE DANS CE TEMPS

L'AQCIE accepte le principe de la T.D.T., soit

.../14

une utilisation rationnelle de l'électricité et des équipements hydro-électriques en différentiant les prix de l'électricité suivant les périodes de forte et faible utilisation.

Même si la politique d'Hydro-Québec envers la T.D.T. n'est pas encore publiée au moment de cet écrit, les recommandations de L'AQCIE sont que des critères d'équité, d'efficacité et de stabilité devront régir la T.D.T. Ces critères sont:

A) Un préavis minimum de deux années.
B) Des tarifs basés sur les coûts réels d'investissement et d'opération.
C) Aucun tarif pour la demande excédentaire en période hors pointe.
D) Des modalités d'application fixées pour une période raisonnable (Ex. 10 ans) afin de permettre les investissements requis.

L'AQCIE recommande également la formation d'un comité conjoint pour collaborer à l'implantation de la T.D.T. dans la société québécoise.

.../15

7 = NECESSITE D'UN ARBITRE

Le coût avantageux dont profite le Québec pour ses forces hydrauliques lui a permis d'attirer des industries pour lesquelles l'électricité constitue un facteur de localisation tel que décrit au début de notre mémoire.

Le potentiel d'intégration en aval des industries grandes consommatrices d'électricité est très largement supérieur aux autres industries manufacturières et produit le plus d'effets favorables sur l'industrie.

Il est donc important que les tarifs pratiqués par l'Hydro-Québec demeurent non seulement concurrentiels mais avantageux dans le secteur des abonnements de grande puissance.

L'Hydro-Québec établit elle-même sa structure tarifaire et détermine les conditions du contrat type qui la lie à ces industries.

Il n'y a présentement aucune structure permettant à ces industries de faire connaître leurs recommandations vis-à-vis des changements au contrat type qui affectent leur position concurrentielle.

.../16

De plus, seul l'Hydro-Québec peut présentement faire des représentations visant à l'établissement des nouveaux tarifs.

Il existe déjà, à l'extérieur du Québec, des organismes qui agissent comme arbitre entre les industries consommatrices de grande puissance et les compagnies d'électricité, par exemple la Tennessee Valley Authority et l'Ontario Energy Board.

Les activités de la Régie de l'Electricité et du Gaz couvrent présentement le domaine du gaz naturel, mais n'a pas juridiction sur l'Hydro-Québec, sauf dans le cas de problèmes relatifs aux mesures enregistrées par des compteurs défectueux.

C'est pourquoi L'AQCIE inclut dans ses recommandations la désignation d'une tierce partie pour agir comme arbitre, tant dans les différends que dans l'établissement des structures tarifaires.

8 = RECOMMANDATIONS

L'Association des Consommateurs Industriels d'Electricité, en tant que porte-parole d'un

.../17

secteur économique important, entend faire valoir son point de vue sur la gestion d'énergie électrique au Québec.

Les coûts d'électricité étant devenus un coût d'opération important, nous préconisons:

1) qu'une tierce partie soit désignée apte à entendre les représentations de l'Hydro-Québec et des consommateurs comme cela se fait couramment en Ontario et aux Etats-Unis, sur des questions telles que:

   A) l'élaboration des tarifs
   B) l'élaboration des contrats
   C) l'interprétation des contrats
   D) l'allocation des coûts de production de l'électricité entre les diverses catégories de consommateurs;

2) qu'il y ait un comité paritaire chargé d'étudier diverses formes de tarification visant à rendre plus rationnelle la consommation de l'électricité;

3) que les intentions de l'Hydro-Québec soient connues au plus tard dans le deuxième trimestre de l'année précédant l'application des tarifs;

.../18

4) que toute augmentation ou changement dans la structure de la tarification de l'Hydro-Québec donne la possibilité à chaque consommateur de réviser son contrat;

5) que les tarifs soient établis de façon à susciter l'implantation de nouvelles industries et à protéger celles déjà existantes;

6) que les subventions, accordées à des nouvelles industries, telles que Pechiney, ne soient pas à la charge de l'industrie existante, lors de l'allocation des coûts de production de l'électricité entre les secteurs domestiques et industriels. Les contrats spéciaux devraient être regroupés dans une catégorie séparée;

7) que les constructions d'équipement de production d'électricité relié à l'exportation s'autofinancent au lieu d'être à la charge des consommateurs québécois;

8) que l'énergie excédentaire soit rendue disponible à des tarifs avantageux même si cela se fait au détriment du gaz naturel;

.../19

9) que les coûts additionnels de transport des entreprises québécoises soient considérés lors de l'établissement des tarifs. Que l'on considère, de plus, que d'autres provinces bénéficient de tarifs avantageux pour d'autres formes d'énergie;

10) que les tarifs soient établis en fonction des augmentations des hausses des coûts de production de l'électricité et cessent d'être assujettis à des taxes qui représentent maintenant un lourd fardeau;

11) que l'augmentation des tarifs de transition n'excède pas deux fois le taux d'inflation.

L'Association Québécoise des Consommateurs Industriels d'Electricité vous remercie de votre bienveillante attention.

Février 1983

APPENDICE A

L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ELECTRICITE

LISTE DES MEMBRES

Aciers Atlas
Basf Canada Inc.
Canadair Ltée
Ciment Indépendant Inc.
Ciment Lafarge
C-I-L Inc.
Colt Canada Inc.
Dominion Textile Inc.
Domtar Inc.
Erco.
G.L.C. Canada Inc.
Hawker Siddely Canada Inc.
Kema Novel AB.
Kruger Ltée.
Les produits Gulf Canada.
Marine Industries Ltée.
Mines Noranda Ltée (Division CCR)
NL Chem Canada Inc.
Papeterie Reed Inc.
PPG Industries Canada Ltée (Division Stanchem)
QIT - Fer et Titane Inc.
Sidbec Dosco Inc.
Tioxide Canada Inc.
Union Carbide Canada Ltée.
Versatile Vickers Inc.
Zinc Electrolitique du Canada Ltée.

ECARTS DU COUT DU KILOWATT-HEURE DE L'ONTARIO HYDRO ET DU MANITOBA HYDRO PAR RAPPORT A L'HYDRO-QUEBEC POUR LA GRANDE ENTREPRISE

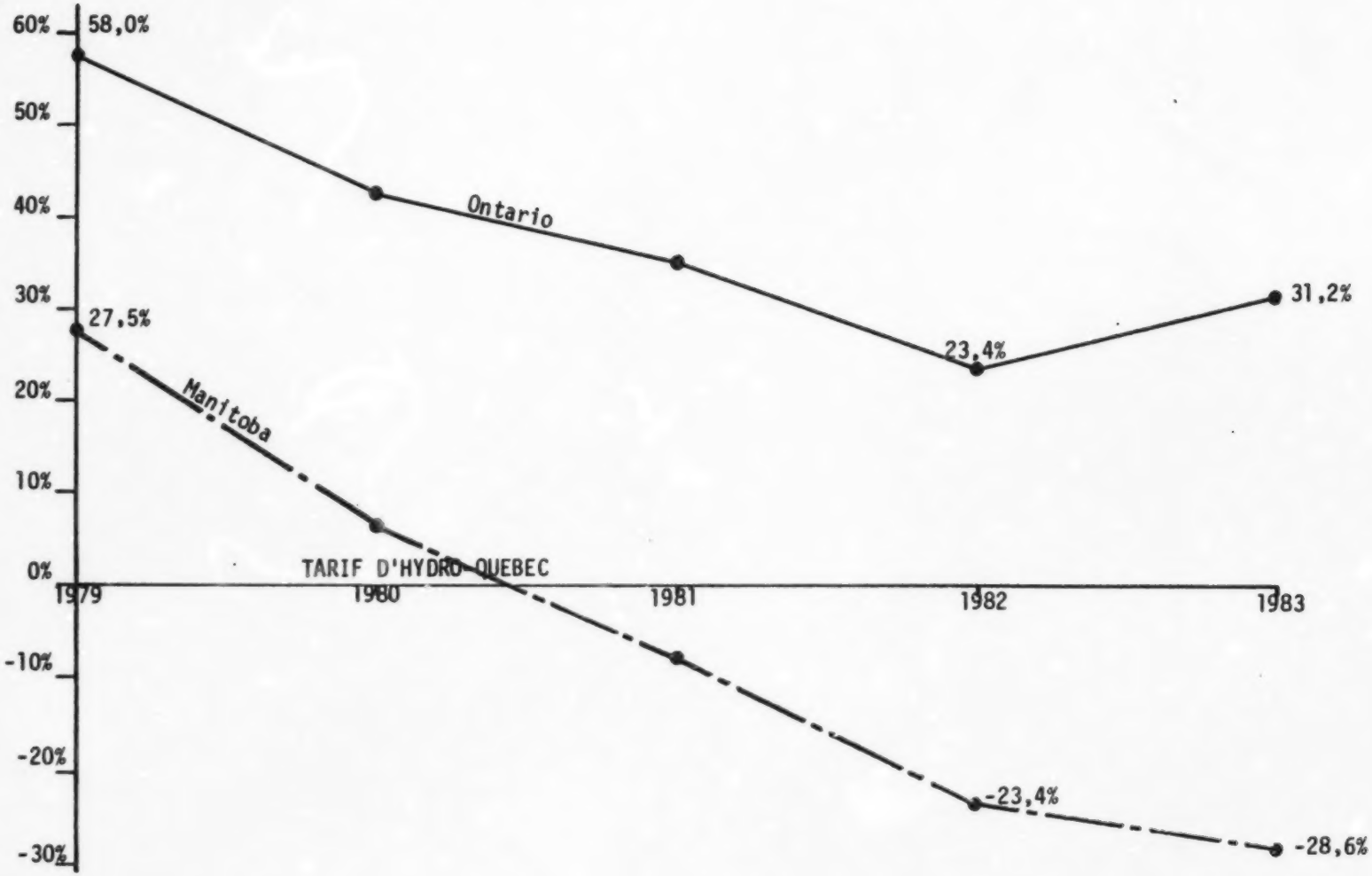

JYB/mg
14 fév.1983

APPENDICE B